

Que dit la loi ?

Le code du travail (Article R4224-15, Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

OBJECTIFS

- ◆ Intervenir efficacement dans une situation d'urgence au travail
- ◆ Apporter les premiers secours dans l'entreprise et savoir alerter les secours compétents
- ◆ Evaluer et prévenir les risques professionnels



2 j - 14 h



4 à 10

MAX



Accessibilités PSH

Un référent à votre écoute

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation professionnelle s'adresse aux salariés susceptibles d'intervenir en tant que secouriste dans leur entreprise

Prérequis

Pas de prérequis

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat SST si évaluation positive Valable 24 mois
- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation

TAUX DE RÉUSSITE

100%

CONTENU

Présenter le sauvetage secourisme du travail

Accidents du travail dans la structure et/ou dans la profession

La prévention des risques professionnels

Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du travail ?

Le programme d'une intervention

Rechercher les risques persistants pour protéger

La prévention

La capacité à protéger

De protéger à prévenir

Identification des dangers

Les personnes exposées

Les actions de prévention

Examiner la victime et faire alerter

Les signes indiquant que la victime est menacée

Evaluer la gravité dans un ordre logique

Alerter les personnes dans le bon ordre

Donner des informations pertinentes pour passer le message d'alerte aux secours

De faire alerter à informer

Respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures de prévention

Faire le lien avec la personne hiérarchique sur l'identification des dangers et les actions possibles

Secourir

Analyser la situation et déterminer l'action :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, se plaint et présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint de douleur qui empêche les mouvements
- La victime se plaint d'une plaie
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Présenter le sauvetage secourisme du travail

Accidents du travail dans la structure et/ou dans la profession

La prévention des risques professionnels

Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du travail ?

Le programme d'une intervention

Rechercher les risques persistants pour protéger

La prévention

La capacité à protéger

De protéger à prévenir

Identification des dangers

Les personnes exposées

Les actions de prévention

Examiner la victime et faire alerter

Les signes indiquant que la victime est menacée

Evaluer la gravité dans un ordre logique

Evaluer les situations inhérentes aux risques spécifiques

Risques spécifiques (désamiantage, etc...)

La conduite particulière à tenir

Evaluation générale des SST

Le stagiaire est capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Les critères d'évaluations sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification du sauveteur secouriste du travail.

L'évaluation est, en continue pendant toute la durée de la formation et également par mise en situation d'accident simulés, transcrits dans la grille de certification des compétences du SST (Grille de certification individuelle utilisée lors de chaque formation).

PÉDAGOGIE

- Pédagogie active alternant apports théoriques et exercices pratiques d'application. Présentation de diaporamas, photos, vidéos
- Formation en présentiel – Langue : Français
- La formation est animée par un formateur ayant 3 ans minimum d'expérience terrain dans la discipline enseignée et est diplômé en pédagogie et/ou formé par nos soins. Il est à jour de sa formation de formateur SST
- Un support de formation sera remis à chaque participant

DATES DES SESSIONS

- INTER : Consulter notre planning sur notre site internet : www.capformation.org
- INTRA : A confirmer après votre accord

PRIX

- Session en INTER : 220 € HT / participant – repas non compris, soit 264 € TTC
- Session en INTRA : Tarif groupe : Remis que sur devis et après étude de la demande

Nos domaines de Formation



Prévention et
sécurité



Qualité et
Ressources Humaines



Management -
Communication



Bureautique et
Web - Marketing



Langues



Médico -Social